MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ours en Pyrénées centrales B4 - 3200/96/518

Bilan des actions contractualisées dans le cadre du programme LIFE "Conservation des grands carnivores en Europe"

SOMMAIRE

I - RAPPEL DES ACTIVITÉS PRÉVUES DANS LE CONTRAT INITIAL 4

II - RESULTATS OBTENUS 7

1 - Elaboration des plans de gestion et travaux préparatoires 7

1.1 - Inventaires et cartographies 7

1.2 - Mise en place d'un Système d'Information Géographique 8

1.3 - Synthèse des travaux et documents produits 10

2 - Travaux uniques de gestion du biotope 11

2.1 - Plantation de pommiers / Réintroduction de variétés locales de pommiers 11
a - La plantation de plants greffés 11
b - Le Greffage de porte-greffes in-situ 12

2.2 - Optimisation de la disponibilité des baies et fruits forestiers 12

2.3 - Fourniture et mise en place de chiens de protection 14
a - Historique de l'action 14
b - Méthodologie de mise en œuvre de l'action 15
c - Résultats : 17
d - Conclusion 18

2.4 - Mise en place de parcs de contention ou clôtures électriques 18

2.5 - La réalisation de panneaux et barrières 21
a - Réalisation et mise en place de panneaux « Chiens Patous » . 21
b - Réalisation de 35 panneaux d'information pour l'ADET 21
c - Réalisation de panneaux d'informations sur les plantations en faveur des ours 21
d - Mise en place de barrières 23

2.6 - Synthèse des travaux et documents produits 23

3 - Gestion périodique du biotope 24

3.1 - - Mise en place et fournitures de radio-téléphones 26

3.2 - Aide au gardiennage 26
a - subvention d'aide au gardiennage 26
b - Confortation des postes de gardiens itinérants 26

3.3 - Animation pastorale 27

3.4 - Actions d'héliportages et portages par bât 27
3.5 - Compensation des dommages 28

3.6 - Indemnisation des dommages causés aux exploitants forestiers 32

3.7 - Nourrissage 33

3.8 - Renforcement de population 35
a - Les résultats de la consultation écrite et ses conséquences 35
b - Les oppositions grandissantes en 1999 36

3.9 - Suivi des plantations 37

3.10 - Synthèse des travaux et documents produits 37

4 - Sensibilisation du public et diffusion des résultats 41

4.1 - Plaquettes d'informations 42
a - Réalisation et impression d'une plaquette d'information pour les chasseurs 42
b - Réalisation et impression d'une plaquette d'information sur le chien de protection 42
c - Réimpression de la plaquette d'information « Sur les traces de l'ours » 43
d - Traduction des plaquettes d'information et du rapport scientifique 43
f - Conception et réalisation d'un cd-rom sur les images de la réintroduction 44
g - Voyage de sensibilisation des chasseurs français dans la zone à ours des Cantabriques. 44
h - Bilan public sur le programme LIFE Ours en Pyrénées Centrales (Hors LIFE) 44

4.2- Lettre d'information 48
a - Information journalière 48
b - L'information hebdomadaire 48
c - L'information par téléphone 48
d - L'information au quotidien par l'équipe de suivi 48

4.3 - Information des scolaires en Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées 49
a - Les actions de sensibilisation du public scolaire en Hautes-Pyrénées 49
b - les actions de sensibilisation du public scolaire en Ariège 49
c - les actions de sensibilisation du public scolaire en Haute-Garonne 50

4.4 - Réalisation et organisation des 5èmes Rencontres LIFE Ours, 50

4.5 - Relations Presse 51

4.6 - Synthèse des travaux et documents produits 52

5 . Fonctionnement du projet 53

TABLE DES SIGLES 57

TABLE DES ANNEXES 59

I - RAPPEL DES ACTIVITES PREVUES DANS LE CONTRAT INITIAL

Le programme LIFE Nature « Conservation des grands carnivores en Europe : Ours en Pyrénées centrales – 1997-2000 » s'inscrit dans la continuité d'une première phase d'actions financées par le programme LIFE Nature franco-espagnol « Conservation et restauration des vertébrés menacés dans les Pyrénées – sous-programme Ours – partie Pyrénées centrales » (contrat B4-3200/93/772, avenant n° 3200/95/277 et avenant n° B4 3200/95/524 – 1993-1996).
Ce rapport présente le bilan des actions réalisées durant la période du 1er janvier 1997 au 30 avril 2000.

Le tableau ci-dessous résume, selon la typologie des actions du programme LIFE Nature, l'ensemble des actions identifiées à réaliser dans le cadre de la deuxième phase du projet :

	ACTIONS IDENTIFIEES
Elaboration des plans de gestion et travaux préparatoires	Inventaire, cartographie des vergers
	Inventaire, cartographie des plantes à fruits
	Système d'information géographique *(3ème phase)*
Travaux uniques de gestion de biotopes	Plantations fruitières
	Introduction et amélioration de plantes alimentaires
	Parcs de contention
	Fourniture de chiens de protection
	Panneautage/barrières
Gestion périodique de biotopes	Suivi des plantations
	Nourrissage
	Aide au gardiennage en estive
	Radio-téléphone
	Portage par bât, héliportage
	Compensations des dommages
	Animations bergers
	Arrêt momentané des coupes
	Renforcement de population
Sensibilisation du public et diffusion des informations et des résultats	Plaquettes d'information
	Lettre d'information
	Plans d'actions Educatifs
	Relations presse médias
	Séminaire LIFE
Fonctionnement du projet	Suivi des ours
	Etude du régime alimentaire

Le tableau suivant indique les produits identifiables à rendre par le projet

PRODUITS IDENTIFIABLES
Suivi des ours réintroduits (rapport annuel et cartographie)
Rapport sur le régime alimentaire des ours
Inventaire des vergers (rapport et cartographie)
Cartographie des plantes à fruits
SIG
Lettre d'information
Plaquettes d'information
Séminaire LIFE/ ours

II - RESULTATS OBTENUS

1 - Elaboration des plans de gestion et travaux préparatoires

Destiné, à terme, à élaborer un ou des plans de gestion de la population ursine en Pyrénées centrales et à coordonner la gestion des besoins de l'ours avec celle des activités humaines, les actions réalisées se résument par :

- ✓ la mise à jour des inventaires de données du biotope ursin (l'inventaire des plantes alimentaires et l'inventaire des vergers présents dans la zone à ours) qui permettent d'améliorer les connaissances en la matière, notamment dans le domaine forestier, principal territoire fréquenté par les ours. L'étude sur les plantes alimentaires montre ainsi une bonne répartition des réserves alimentaires sur la zone fréquentée par les ours mais parfois une faible productivité de ces espèces.

- ✓ la mise en œuvre de la 3ème phase sur Système d'Informations Géographiques qui permettra d'intégrer l'ensemble des données récoltées grâce à ces inventaires, les données du suivi des ours et de la gestion forestière, et pastorale.

1.1 - Inventaires et cartographies

Les résultats des travaux de cartographie et d'inventaire des vergers et des disponibilités alimentaires assure une meilleure connaissance du biotope, et ont permis à l'ONF de mieux cibler les travaux d'amélioration trophique (mis en œuvre depuis la réintroduction des ours) qu'il s'agisse de combler des carences alimentaires ou de limiter les déplacements des ours et éventuellement les dommages.

Ces travaux d'amélioration trophique peuvent consister à mettre en place des plantations de fruitiers, de cultures, de plots de nourrissage ou, dans le cas des vergers, à la remise en état des arbres existants. Par ailleurs, l'ONF envisage, depuis juillet 1999, de tester, par divers dispositifs expérimentaux, des techniques sylvicoles qui permettraient de favoriser la fructification des plantes alimentaires pour l'ours.

Afin de procéder à une analyse plus poussée, les données recueillies ont été intégrées au Système d'Informations Géographiques déjà mis en place et croisées à d'autres données (ex. exploitation forestière, gestion cynégétique, suivi des ours). Ces données permettront, à terme, une gestion intégrée plus appropriée.

Grâce à l'ensemble des données récoltées, une nouvelle cartographie des zones à ours a vu le jour fin 1999-début 2000. Ce document intitulé "Aire de dispersion et sites d'activités des ours réintroduits dans les Pyrénées Centrales Versant français" a remplacé la précédente cartographie, établie par l'ONC, qui remontait à 1988. Cette cartographie devient le document de référence pour l'ensemble des services de l'Etat et établissements publics en charge du dossier.

Ce document a été diffusé à l'ensemble des services de l'Etat (Préfectures de département, Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, Services Départementaux de l'Office National des Forêts, partenaires du projet (ARTUS, ADET, Fédérations Départementales des chasseurs), et associations de protection de la nature ayant participé à son élaboration (Nature Comminges en particulier). Cette diffusion papier s'est doublée pour les services équipés d'une diffusion sous forme de couches SIG *(annexe 5, document cartographique DIREN).*

Cette cartographie réalisée par l'équipe de suivi DIREN sur la base des données de 1996, 1997 et 1998 (récoltés par les membres de l'équipe et ceux du Réseau Ours Brun de l'ONC) mais également prenant en compte les déplacements, en 1999, de 2 subadultes en Haute-Ariège ont totalement bouleversé la base cartographique initiale, augmentant fortement la surface de la zone potentielle à ours et en touchant des zones jusqu'alors non inclues dans la zone à ours.

Une difficulté supplémentaire côté français s'est alors greffée à cette extension de la zone fréquentée par les ours : le changement de région administrative puisque que l'Aude et les Pyrénées Orientales ont également été concernés (Région Languedoc-Roussillon). On sait également depuis l'été 2000 qu'un ours sub-adulte issu de la réintroduction fréquente aussi les Pyrénées Atlantiques, rendant encore plus complexe la coordination des actions cette fois à l'échelle du massif pyrénéen. De plus, l'Espagne (Aragon mais surtout Catalogne) est également toujours concernée par la présence de un ou plusieurs animaux (Ziva et deux de ses oursons de 1997).

C'est sur la base de ce document que les services de l'Etat devront s'appuyer pour l'instruction des dossiers dont ils ont la charge à savoir par exemple les aides au pastoralisme mais également les règles de gestion en zone à ours ou les aménagements. Mais compte-tenu de la forte dispersion constatée des animaux fin 1999 et 2000, il est d'ailleurs vraisemblable que cette réactualisation s'accompagnera d'une modification des règles elles-mêmes et des critères d'attribution des aides afin de s'appliquer le plus à la situation réelle de terrain.

Une mise à jour annuelle ou bisannuelle est envisagée tant que les animaux ne sont pas définitivement fixés.

La réactualisation de la cartographie des zones à ours, étape prioritaire, représente donc la première phase de la mise en place d'un plan de gestion de la population ursine réintroduite.

1.2 - Mise en place d'un Système d'Information Géographique pour la connaissance et la gestion de l'habitat de l'Ours (3ème phase)

La mise en œuvre d'un système d'information géographique a été engagée dés la première phase du programme à l'échelle du massif des Pyrénées. Le résultat obtenu à ce jour pour les Pyrénées Centrales et les produits qui en découlent constituent désormais un outil d'information, de connaissance et de gestion pour l'ensemble des services de l'Etat (DIREN, ONF, DDAF) *(annexe 4, rapport final DRONF).*

Le Système d'Information Géographique mis en place répond à quatre fonctions essentielles :

- C'est un outil d'information et de communication en tant qu'outil cartographique comme en témoignent les nombreuses productions figurant dans le rapport final de l'ONF présent en *annexe 1* ;

- C'est un outil scientifique permettant de réaliser des traitements par rapport aux données télémétriques de suivi. Les résultats de ces traitements permettent d'analyser le comportement des ours réintroduits par rapport aux activités humaines telles que la fréquentation, le pastoralisme, les activités forestières, mais aussi de mieux connaître leur habitat préférentiellement fréquenté et ceci par rapport aux variables physiques et à l'occupation du sol. En ce qui concerne les caractéristiques physiques, les résultats s'arrêtent à un constat ; par contre, les types de formations végétales ou les

activités humaines peuvent évoluer volontairement grâce à la mise en place de mesures de gestion pour améliorer la qualité des habitats ; *(cf voir également en annexe 1, les résultats cartographiques des traitements réalisés).*

Par ailleurs, une réunion technique de coordination avec les collègues catalans en Février 1999 a permis de travailler sur les aspects techniques et méthodologiques utilisés , de comparer les données disponibles de part et d'autre de la frontière afin d'établir une méthodologie commune d'échanges de données.

- C'est un outil d'aide à la décision ; en effet, cet outil a permis d'établir la nouvelle aire de dispersion des ours en substitution de celle définie en 1989 par l'Office National de la Chasse. Dans cette aire, plusieurs zones ont ainsi été déterminées, la zone de localisation occasionnelle, la zone de localisation régulière, la zone de localisation intermédiaire et les centres d'activités. Une évaluation de la distribution de la qualité trophique a été faite sur la zone d'étude en fonction des saisons, ce qui permet de situer les zones à potentialité ours.

De plus, dans le cadre des exploitations forestières, l'ONF a constitué une base de données des états d'assiette issus des aménagements sur la zone à ours « 98 », ce qui permet de visualiser le programme annuel des coupes, de les localiser et d'évaluer leur répartition sur les zones fréquentées. La carte « Coupes mises en vente en 1999 » jointe en *annexe 2* est par exemple une carte qui permet au Comité Technique Ours départemental de se prononcer sur la faisabilité des exploitations prévues dans l'année par rapport à la présence de l'ours.

Cet exercice pourra également être fait sur des périodes de 5 ou 15 ans afin de vérifier, sur une zone géographique particulière, si la règle de gestion ours des 1/3-2/3 est bien respectée.

- C'est un outil d'aide à la gestion en identifiant et prévenant les zones de conflits potentiels (par exemple pastoralisme) et en proposant des mesures pour la conservation et l'amélioration de l'habitat ; ainsi, sur des zones à faible valeur trophique ou, par exemple, faible en potentialités fruitières (carte de localisation des vergers sur la zone d'étude), un enrichissement peut être proposé soit par des plantations, soit par la mise en place de mesures sylvicoles favorisant la fructification de certaines plantes alimentaires (ex des myrtilles).

Cet outil devrait pouvoir s'enrichir prochainement des données issues du recensement des Unités Pastorales en 1999 sur l'ensemble du Massif pyrénéen au travers d'une enquête statistique obligatoire menée par la DRAF Midi-Pyrénées avec l'aide du Service d'Utilité Interchambres d'Agriculture des Pyrénées (SUAIA). Il est a noté, par ailleurs, que la DIREN Midi-Pyrénées a été consultée et a participé à la réflexion préalable. Les résultats sont attendus pour l'été 2000 et seront couplés à des informations géographiques. *(1 exemplaire du questionnaire est joint en annexe 3).*

Ces informations viendront compléter celles récoltées par l'équipe des gardiens itinérants depuis l'origine du projet et devrait permettre à l'ensemble des services de l'Etat et des professionnels une meilleure lisibilité par commune, des unités pastorales utilisées, inutilisées, abandonnées ou potentielles, leur niveau d'équipement (accès, description des bâtiments d'habitation, des conditions de vie, de l'existence de clôtures, de l'existence d'un gardiennage des animaux, de l'effectif des cheptels, des conditions de logements des animaux ...), les parcours d'intersaison utilisés ...

De plus, l'exploitation de ces informations permettra de hiérarchiser les différentes actions à réaliser des services concernés, en terme d'améliorations pastorales et par ailleurs mieux évaluer les incidences de la présence de l'ours sur certaines estives.

1.3 - Synthèse des travaux et documents produits

Le tableau suivant précise les opérations qui ont donné lieu à la production de rapports finaux.

Organisme / Auteur	Intitulé	Observations
DRONF Midi-Pyrénées	Inventaire des vergers présents dans la zone à ours	Joint au rapport intermédiaire n° 1
DRONF Midi-Pyrénées	Inventaire des plantes alimentaires	Joint au rapport intermédiaire n°2
DRONF Midi-Pyrénées	Mise en place d'un système d'information Géographique pour la connaissance et la gestion de l'habitat de l'ours	Joint au présent rapport final *(annexe 4)*
DIREN Midi-Pyrénées	Aire de dispersion et sites d'activités des ours réintroduits dans les Pyrénées Centrales versant français	Joint au présent rapport final *(annexe 5)*

2 - Travaux uniques de gestion du biotope

Cinq actions ont été réalisées dans ce cadre :

- Réalisation de plantations fruitières
- Introduction et amélioration de plantes alimentaires
- Fournitures et mise en place de chiens de protection
- Mise en place de parcs de contention ou clotûres électriques
- Mise en place de Panneaux et barrières

Le tableau suivant résume l'ensemble des résultats obtenus.

Intitulé de l'action	Résultats/ Nombre
Plantation de pommiers Réintroduction de variétés locales de pommiers dans la zone de présence de l'ours	105 plants 43 greffés
Expérimentation de techniques visant à amélioration trophique du milieu Optimisation de la disponibilité des baies et fruits dans les forêts publiques de la zone à ours	Rapport final Méthodologie
Mise en place de contention/ Clôtures électriques	8
Panneaux d'information sur les chiens patous	40
Panneaux d'information ADET	35
Panneaux d'information sur les plantations ours ONF	4
Mise en place d'une brigade de chiens adultes – Eté 1997	2
Mise en place de chiens de protection- chiots	35

2.1 - Plantation de pommiers / Réintroduction de variétés locales de pommiers

Destinées à l'amélioration trophique du milieu, cette action menée par l'Office National des Forêts fait suite à la réalisation de l'inventaire des vergers en 1997. Pour ce faire deux types d'intervention ont été retenus : La plantation de plants greffés et le greffage sur porte-greffes in-situ.

a - La plantation de plants greffés

Les greffons utilisés sont issus de pommiers inventoriés dans le Piémont pyrénéen provenant d'une pépinière d'un professionnel du Gers et choisis pour leur rusticité et leur possible adaptation au milieu forestier (clairières, lisières).

Deux types de porte-greffes ont été choisis : les "pommiers francs" capables de s'adapter sur tous types de sols, craignant moins la sécheresse et les "M106" plus exigeant en terme de sol

mais ayant l'avantage d'avoir une mise à fruits plus rapide et une meilleure résistance aux parasites tels que les pucerons lanigères.

Les sites de plantations ont été selectionnés principalement en fonction des zones fréquentées par les ours (domaines vitaux ou présence régulière), de l'isolement par rapport aux activités humaines, et de préférence sur une même unité topographique (même versant ou vallée ...) permettant d'offrir des unités assurant une continuité spatiale de sites alimentaires pour l'ours.

8 sites ont ainsi été retenus sur le secteur d'Aspet en Haute-garonne. 60 plants M106 et 45 plants de pommier franc ont ainsi été plantés.

b - Le Greffage de porte-greffes in-situ

Cette méthode expérimentale présente par rapport à la plantation de plants greffés l'intérêt d'éviter le risque d'échec des transplantations sur le terrain de plants éduqués et greffés en pépinière.

Le travail a donc été réalisé en trois phases au travers :

- d'une enquête de terrain dans le Piémont pyrénéen au printemps 1999, qui a permis de repérer parmi les variétés locales, celles à floraison tardive afin d'éviter les dégats du gel et celles ayant une fructification tardive correspondant au mieux à la période d'hyperphagie de l'ours (juillet à décembre).

- d'un travail bibliographique entrepris sur le choix de porte-greffes et les techniques de greffage. Les espèces retenues comme porte-greffe sont le pommier sauvage (Malus sylvestris) et l'aubépine (Crataegus monogyna ou laevigata).

- d'une recherche des porte-greffes existants sur le terrain et le choix des sites de greffage répondant aux même critères de choix que les sites de plantation de plants greffés.

Deux sites ont ainsi été retenus dans le secteur de Fos en haute-Garonne. 3 pommiers sauvages et une vingtaine d'aubépines ont été greffés au printemps sur un site et 20 à 30 aubépines sur le deuxième site.

Bien que de faible envergure, cette action a permis à l'ONF d'acquérir un savoir-faire reproductible par la méthodologie utilisée, savoir-faire qui devrait permettre d'entreprendre ce type d'action à une plus grande échelle si nécessaire lorsque les animaux seront stabilisés et territorialisés *(annexe 6, rapport final DRONF).*

2.2 - Optimisation de la disponibilité des baies et fruits forestiers dans les forêts publiques

Dans le cadre de l'expérimentation de techniques visant à l'amélioration trophique de l'habitat, cette étude toujours menée par l'ONF, part du constat que :

- l'ours consommait préferentiellement une trentaine d'espèces (cf Inventaire et cartographie des plantes alimentaires –1998) et que les 4/5 de ses besoins énergétiques sont couverts par des plantes forestières, glands, framboises, sorbes, faines mais surtout myrtilles,

- que les myrtilles (Vaccinium myrtillus et Vaccinium uliginosum) assurent à elles seules plus du

quart de l'alimentation de l'ours toutes saisons confondues, contribuent à près de la moitié des apports énergétiques et un cinquième de l'apport protéique d'origine végétale,

- qu'il serait intéressant au travers d'une recherche bibliographique sur l'autoécologie de la myrtille et son comportement dans les peuplements forestiers, de définir les règles sylvicoles susceptibles de favoriser la mise à fruit et de proposer un protocole pour la mise en place d'un dispositif expérimental permettant la recherche de sites d'intervention et proposition de protocoles de suivi.

Cette étude permettra d'engager par la suite, avec l'aide d'autres fonds que ceux du programme LIFE, des travaux en forêts soumises permettant d'améliorer la disponibilité en myrtilles dans des zones fréquentées par les ours *(annexe 7, rapport final DRONF).*

2.3 - Fourniture et mise en place de chiens de protection

a - Historique de l'action

Cette mesure, mise en oeuvre par l'association ARTUS sur le territoire de l'ADET, a débuté en 1995 dans le cadre du programme LIFE "Restauration et Conservation de la Grande Faune pyrénéenne".

L'objectif de cette action était d'améliorer la protection et la surveillance des troupeaux et contribuer ainsi à la diminution du risque d'attaques d'ours

L'utilisation des chiens de protection et en particulier l'utilisation de « Montagne des Pyrénées », dit chiens patous avait globalement disparue en Pyrénées Centrales. Malgré de nombreux dégâts dus aux chiens errants, cette pratique n'était plus utilisée par les éleveurs et bergers.

La première phase du programme comprend donc l'étude des besoins et la validation d'un protocole d'aide aux éleveurs désireux d'adopter la méthode du chien de protection puis l'élaboration d'un guide méthodologique à l'intention des éleveurs et des bergers d'utilisation et de mise en place du chien de protection sur troupeau ovin.

Ce guide pratique a pour objet de répondre concrètement aux questions suivantes : rôle du chien de protection, caractéristiques d'un bon chien, éducation, relation chien de protection/chien de conduite, responsabilité du propriétaire...

Il se révèle être une excellente base de discussion entre le coordonnateur chien de protection et l'éleveur désirant (ou craignant de) placer ce type de chien sur son troupeau. C'est également une mine de renseignements utiles pour le dressage des chiots.

Ce guide est disponible gratuitement, depuis février 1998, auprès de la DIREN Midi-Pyrénées, de l'Association des Pâtres de l'Ariège et de l'Association ARTUS. Il est à noter qu'une partie de ces guides a été diffusée par la DDAF des Alpes Maritimes, dans le cadre de la mise en place de chiens de protection contre les attaques de loups dans le Mercantour ainsi que dans l'Aude et les Pyrénées Orientales où les ours ont fait leur apparition dés l'année 1999.

De nombreuses réunions de sensibilisation à la technique de chiens de protection ont été tenues par l'association ARTUS, un voyage d'éleveurs des Pyrénées Centrales en Pyrénées Atlantiques sur des exploitations en zone à ours qui utilisent traditionnellement des chiens de protection a également été organisé.

Les chiens utilisés sont des chiots « Montagne des Pyrénées », d'environ 2 mois, provenant de parents au travail sur des troupeaux et dont les lignées sont reconnues depuis plusieurs générations. Les chiots proviennent d'exploitations ovines utilisant des chiens de protection situées principalement dans le Massif Central, les Alpes et les Pyrénées. Un chien devient opérationnel entre 2 et 3 ans et est efficace pendant 10 ans.

Les premiers chiots furent ainsi placés dés 1996.

Par la suite, la nécessité d'une personne présente en permanence sur le terrain s'est rapidement fait sentir. C'est ainsi qu'en 1997, un « coordonnateur local chien de protection » de l'association des Pâtres de l'Ariège (Gilbert GUILLET) a été formé par Pascal WICK. Il assure depuis le placement et le suivi de tous les chiens acquis depuis 1995.

b - Méthodologie de mise en œuvre de l'action

Le principe utilisé dans le placement des chiens de protection est le suivant :

- L'éleveur fait la demande d'un chien de protection auprès de l'association des pâtres de l'Ariège ou du coordonnateur chien de protection.

- Une étude des caractéristiques d'accueil du chien (type d'exploitation, nombre de chiens de conduite, comportement du propriétaire par rapport à ses chiens,...) est alors réalisée par le coordonnateur. Il est important de souligner : pour que la technique « chien de protection » soit efficace, le troupeau dans lequel le chien sera placé doit être gardé.

- Une fois cette étude réalisée et si les conditions d'accueil sont favorables, le coordonnateur recherche un chiot de provenance confirmée et le transporte chez l'éleveur ayant fait une demande. L'éleveur fait l'achat du chiot tatoué et vacciné et en devient ainsi propriétaire. Une prime de 5 000 F couvrant, au minimum, l'achat de l'animal, son transport et ses premiers soins est alors attribuée à l'éleveur.

- Le coordonnateur aide, pendant environ 2 jours, l'éleveur à introduire le chiot dans son troupeau. Par la suite le coordonnateur assure régulièrement un suivi-évaluation des chiots placés afin de corriger d'éventuels dysfonctionnements et apporter des conseils aux propriétaires. Ce suivi représente plus de 58 % de temps de travail du coordonnateur. Le suivi représente par chiot environ 6 heures par mois, 3 heures la deuxième année et enfin 2,3 heures la troisième année.

- Un panneau d'information est placé aux abords des estives où le chien de protection est placé. Ce panneau est destiné à informer la population locale, les randonneurs, les touristes et les différents utilisateurs de la montagne de la présence et des fonctions d'un chien de protection sur l'estive et permet d'éviter tout incident notamment avec les chiens des promeneurs ou les promeneurs même. Une plaquette d'information ayant pour but d'informer les populations locales mais surtout les randonneurs du rôle du chien de protection et de donner des consignes de sécurités face à ces chiens a été diffusée dans les offices du tourisme, campings, refuges et gîtes d'étapes dans les zones qui ont recours aux chiens Patous (Castillon, Sentein, Seix, Saint-Girons, Ax les Thermes, Luchon, Arreau, Mont-Louis). Cette action renforce l'opération de mise en place de panneaux d'information signalant, aux abords de l'estive, la présence de chiens de protection. Il est à noter que cette plaquette a été réalisée conjointement par le programme LIFE Ours et LIFE Loup à la fin du printemps 1998, grâce aux coordonnateurs « Chiens de protection » respectifs de ces projets. 60 000 exemplaires ont été édités et diffusés sur les 5 départements.

- Des aides incitant l'utilisation des chiens de protection en estive (2000 francs par aide) ont également été mises en place par l'association des pâtres de l'Ariège en 1999. 10 aides ont ainsi été attribuées.

- Pour les besoins d'information-sensibilisation, 10 exemplaires de la cassette VHS de l'association ARTUS sur la technique des chiens de protection de troupeau ont été achetés. Des exemplaires de cette cassette ont été diffusés aux cinq Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt concernées.

- Des formations au sein de l'association des pâtres ont été organisées sur la technique "chiens de protection" ainsi que dans un centre de formation professionnelle (CFPPA Pamiers).

- Des échanges avec d'autres projets du même type ont été initiés en France (Savoie), en Espagne (Catalogne) et en Suisse.

- La présence du coordonnateur dans des concours de chiens (Bourg Madame dans les Pyrénées Orientales le 23 juillet 1999), dans les fêtes de la transhumance à ARBAS (en juin 1999), dans les foires (Sainte Croix Volvestre dans le Couserans en octobre 1999).

- Des rencontres avec les médias (presse écrite, presse audiovisuelle, radio) ont également été organisées pour mieux faire connaître l'action.

- Des réunions d'informations ont également été réalisées en Catalogne à la demande des collègues catalans en charge du dossier.

c - Résultats :

1) Sur l'ensemble des deux programmes LIFE 47 chiens opérationnels ont été placés dont 37 durant la deuxième phase du programme.

Département	Nombre de chiens placés
Ariège	18
Haute-Garonne	22
Hautes-Pyrénées	2
Aude	2
Pyrénées Orientales	3
Total	47

La répartition des chiens de protections placés par département est la suivante :

Année	Nombre de chiens placés
1996	2
1997	7
1998	15
1999	18
2000	5
Total	47

12 chiens sont placés dans la zone actuellement fréquentée par un ou deux ours. Sur 12 estives différentes, seuls deux dégâts sur deux estives différentes ont ainsi été relevés. Dans les deux cas, la brebis prédatée par l'ours était isolée à 500 mètres du troupeau sous un couvert forestier.

L'efficacité vis-à-vis de l'ours a pu être démontrée par quelques témoignages des éleveurs et bergers itinérants. Deux témoignages ont ainsi été relevés : le cas de l'estive de Juzet de Luchon fréquentée par l'ours Pyros, le chien de protection en place ayant été vu chasser l'ours, et un autre cas identique à Formiguères.

D'autres témoignages plus nombreux, ont également été relevés par des éleveurs vis-à-vis des chiens errants (pas de perte dans leur troupeau).

Un bilan après 3 ans de mise en place des chiens de protection est actuellement engagé par l'ADET et sera disponible dans les prochains mois. Il s'agissait pour l'ADET de recueillir de façon précise les informations et témoignages sur l'efficacité des chiens et assurer par la suite une meilleure promotion de l'action auprès des professsionnels concernés.

8 échecs ont cependant été notés. 1 chien du fait de son caractère inadapté au travail a été retiré et placé chez un éleveur de chiens. 6 autres chiens sont devenus des chiens territoriaux restant sur l'exploitation et enfin 1 chien est mort accidentellement.

Les échecs sont souvent dus au manque de connaissance des éleveurs du chien de protection mais surtout au manque de disponibilité de ces derniers pour le dressage du chien.

Les principales causes de refus d'utiliser la technique chien patou de la part des éleveurs reposent sur le manque de confiance dans le travail du chien (dérangement du troupeau), par le fait de la "non-acceptation" par d'autres éleveurs d'un même groupement pastoral de la présence du chien, par une défiance des éleveurs vis à vis du projet de réintroduction.

Enfin il est à noter qu'aucun cas d'agression de la part des chiens placés en estives sur des personnes n'a été recensé et la signalisation mise en place au abord des estives semble efficace.

2) le coordonnateur a réalisé un fichier de suivi des chiens placés, précisant les coordonnées du propriétaire, du chien, les dates et les observations liées au suivi. Le coordonnateur est également à l'origine d'un fichier de filiation regroupant toutes les données relatives au propriétaire et au chien (nom, date de naissance, origine, père, mère). Ce fichier permettra notamment, dans le cadre de l'émergence d'une souche locale, d'organiser la reproduction à venir. En effet, outre l'efficacité reconnue de ces animaux, en matière de protection, dans différentes parties du monde fréquentées par des prédateurs, cette mise en place de chiens dans les Pyrénées centrales constitue un apport génétique indéniable qui devrait enrichir les lignées locales. Les chiots mis en place pourront, en effet, être à l'origine de nouvelles lignées reconnues qui pourront fournir des produits localement. Cette activité pourrait le cas échéant apporter un complément de revenus aux éleveurs concernés. Enfin, la constitution d'un réseau d'éleveurs ayant une expérience sur ce thème et capable de former et d'informer d'autres éleveurs intéressés sera fort utile dans l'avenir.

d - Conclusion

Cette action phare, en Pyrénées centrales, représente un excellent moyen de lutter, à moyen et long terme, contre les prédateurs. Cette méthode devrait ainsi participer à la réduction du mécontentement des éleveurs dans les zones fréquentées par les ours. La présence, très bien acceptée, d'un coordonnateur local, assurant, en permanence sur le terrain, le suivi-évaluation des animaux placés, participe à la bonne réussite de cette action. Elle devrait pouvoir être pérennisée dans l'avenir et devrait être portée par une structure professionnelle locale. L'intégration dans les formations initiales et continues des bergers et éleveurs de l'utilisation de chiens de protection devrait être favorisée. Enfin les actions de sensibilisation à l'attention des usagers de la montagne devront être également organisées *(annexe 8, rapport d'activités 1999 – Coordination « chiens patous »).*

2.4 - Mise en place de parcs de contention ou clôtures électriques

Cette action s'est soldée par la mise en place de 8 parcs de contention en Haute-Garonne et en Ariège. Les parcs de contention (" en dur " et fixes ou mobiles et électriques) constituent, grâce au regroupement des bêtes et la mise en place d'un obstacle matériel (barrière, courant électrique), une mesure de prévention directe contre les attaques de l'ours sur les troupeaux.

Ils sont également bien perçus par la possibilité qu'ils offrent d'améliorer les conditions de

gardiennage, rendant ainsi plus faciles le tri et le soin des bêtes.

Néanmoins, cette mesure n'a pas connu d'emblée un réel succès et cette action n'a réellement débuté, faute de demande, qu'en 1998 mais c'est l'été 1999 qui marque une avancée significative dans cette action. En effet, jusqu'à cette date, les éleveurs étaient restés prudents, craignant en s'engageant dans cette action au caractère durable de cautionner un programme qu'ils n'approuvaient pas, « qui leur était imposé ». Pour cette même raison, certains organismes qui gèrent les crédits d'aménagement d'estive (ex. Fédération Pastorale de l'Ariège), administrés par les éleveurs avaient dans certains cas volontairement exclus les financements LIFE, jugés également peu durables, des plans de financement de parcs. Néanmoins, le travail de sensibilisation des gardiens itinérants et de l'équipe de suivi a porté ses fruits et 2 demandes ont pu être honorées en 1999 en Ariège. D'autres demandes (3) faites dans ce département bénéficiant déjà d'un financement européen n'ont pu être prises en compte.

L'évolution la plus importante concerne le Luchonnais. En effet, les éleveurs de cette zone extrêmement mécontents des dommages commis par Pyros pendant la saison 1998 et craignant de nouvelles attaques en 1999 (Pyros ayant commencé ses dommages très tôt au printemps) ont souhaité, comme ils l'avaient déjà exprimé lors de la consultation du début d'année que l'Etat « recapture l'animal et que le projet s'arrête ». Après avoir rappelé la réponse de la ministre de l'Environnement à la consultation, à savoir qu'il n'y aurait, dans l'immédiat, de réintroduction d'ours supplémentaire mais que les ours ne seraient pas retirés de leur milieu, la DIREN et le Sous-Préfet de St Gaudens ont provoqué une série de réunions rassemblant les éleveurs, la Chambre d'Agriculture, la DDAF de la Haute-Garonne, la conseillère pastorale et le Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées afin de trouver des solutions concertées pour la protection accrue des troupeaux dans le Luchonnais.

Deux solutions ont été retenues :

- une expérimentation de 4 parcs de contention mobiles électriques (financements LIFE)

- une aide au gardiennage (financements DATAR – Commissariat à l'Aménagement de Pyrénées). Cette expérimentation marque ainsi un tournant majeur dans les relations entre les éleveurs, soutenus par la Chambre d'Agriculture, et l'Etat (DIREN mais également DDAF de la Haute-Garonne qui s'est beaucoup investie dans cette opération) et devrait se révéler fructueuse grâce à la qualité d'écoute et de dialogue instaurés. L'implication des DDAF et des socioprofessionnels agricoles se révèle également être un élément fédérateur et permet d'intégrer l'ours (révélateur plus que créateur de problèmes), comme un élément « ordinaire » à prendre en compte dans la politique pastorale. Les discussions mises en œuvre dans le cadre de cette opération devraient ainsi également servir lors de la préparation du prochain contrat de plan et des Contrats Territoriaux d'Exploitation. Un bilan de cette première expérience, portée par les professionnels, a été fait en novembre 1999.

2.5 - La réalisation de panneaux et barrières

a - Réalisation et mise en place de panneaux « Chiens Patous »

Cette opération d'information, grâce à son caractère officiel et à son homogénéité (panneaux identiques) se révèle être relativement pionnière dans les Pyrénées centrales où les systèmes d'informations de terrain sont relativement limités dans l'espace (forêts publiques, sites touristiques...) ou très fragmentaires, succincts et inorganisés (ex. panneaux rédigés à la main, non protégés contre les intempéries...). L'information de terrain (panneaux), sollicitée par les socioprofessionnels (ONF, éleveurs) s'est concrétisée pendant l'automne 1997 par la réalisation des panneaux " chiens Patous " et " plantations ours " et s'est poursuivie en 1998 par leur mise en place. Judicieusement installés (chemin d'accès aux estives et aux plantations), les panneaux ont permis une information concrète, simple et appréciée des touristes et des socioprofessionnels. En 1999, pour faire face aux demandes croissantes et à l'extension de la zone fréquentée par les ours, 20 panneaux supplémentaires sur les chiens de protection ont été réalisés portant à 40 le nombre total de panneaux réalisés. 1 seul panneau a été détérioré (vandalisme) et 10 restent à placer .

b - Réalisation de 35 panneaux d'information pour l'ADET

Après les modifications de statuts de l'ADET devenue "Association pour le développement économique et touristique des Pyrénées centrales" après l'adhésion de 3 communes supplémentaires et permettant ainsi l'adhésion d'environ 500 membres (associations, professionnels), une nouvelle charte graphique a été réalisée. Il s'agissait donc pour l'ADET de remplacer les panneaux d'information "ours" existants ou dégradés réalisés entre 1993-1994. La création de 35 panneaux a ainsi été financée. Au moment de la rédaction du rapport, ces panneaux n'avaient pas encore été placés.

c - Réalisation de panneaux d'informations sur les plantations en faveur des ours

4 panneaux ont été financés pour être placés à proximité des réalisations de plantations faites par l'ONF. Ces panneaux ont été réalisés en respectant la

charte graphique de l'Office National des Forêts.

d - Mise en place de barrières

Initialement prévu dans le contrat LIFE, une action de mise en place de barrières avait été identifiée afin d'éviter le dérangement dans certaines zones où se trouvent le plus fréquemment les ours. Du fait de la grande dispersion des animaux et leur cantonnement non encore réalisé, cette action n'a pas été rendue nécessaire pendant la période du programme et aucune barrière n'a été financée dans cette phase du programme. Dans la zone fréquentée par l'ours Pyros actuellement établi entre le secteur de Luchon en Haute-Garonne et une partie des Hautes-Pyrénées (La barousse, Vallée du Louron) , un certain nombre de pistes et barrières existent et où la circulation est réglementée. Il n'a donc pas paru utile et nécessaire de prévoir des barrières supplémentaires.

2.6 - Synthèse des travaux et documents produits

Le tableau suivant précise les opérations qui ont donné lieu à la production de rapports finaux.

Organisme / Auteur	Intitulé	Observations
DRONF Midi-Pyrénées	Plantation de pommiers Réintroduction de variétés locales de pommiers dans la zone de présence de l'ours	Joint au présent rapport final *(annexe 6)*
DRONF Midi-Pyrénées	Expérimentation de techniques visant à amélioration trophique du milieu Optimisation de la disponibilité des baies et fruits dans les forêts publiques de la zone à ours	Joint au présent rapport final *(annexe 7)*
ARTUS	Mise en place d'une brigade d'intervention de chiens de protection adultes et opérationnels pour répondre à toute attaque d'ours sur les troupeaux ovins en Pyrénées centrales	Joint au rapport intermédiaire n°1
ARTUS	Article de Pyrénées Magazine n°56 – mars/avril 1998 : " Un protecteur protégé " Rapport final de la mise en place de chiens de protection en 1998	Joint au rapport intermédiaire n°1 Joint au rapport intermédiaire n°2
Association des Pâtres 09	Rapport d'activités de la coordination " Chiens Patous "	Joint au présent rapport final *(annexe 8)*

3 - Gestion périodique du biotope

Sur les 9 actions identifiées au départ du programme,

- Radio-téléphone
- Aide au gardiennage en estive
- Animations bergers
- Portage par bât, héliportage
- Compensations des dommages
- Arrêt momentané des coupes
- Nourrissage
- Renforcement de population
- Suivi des plantations

8 actions ont été réalisées.

Le tableau résume l'ensemble des résultats obtenus.

Intitulé de l'action	Nombre
Mise en place de radio-téléphones	8
Mise en place d'un système de charge pour radiotéléphone	2
Poste de gardiens itinérants (97-98-99)	16
Subvention d'aide au gardiennage (97-98-99)	68
Subvention d'aide à l'utilisation de chiens de protection	10
Poste de coordination et animation pour la protection des troupeaux en Ariège (1997)	1
Poste de coordination et formation pour la mise en place de chiots Patous (97-98-99-2000)	1
Poste de coordination et animation pour la mise en place d'une brigade de chiens Patous adultes (1997)	1
Poste d'animation pour mise en place de radiotéléphones en Ariège	1
Héliportages	40
Portages par bât	35
Indemnisation des dommages d'ours (1997-1998-1999)	521 bêtes + 12 ruches
Indemnisation des dommages causés aux exploitants forestiers	Néant

Abonnements Radio-Téléphone	11

3.1 - Mise en place et fournitures de radio-téléphones

Il a été mis en place, sur les trois départements des Pyrénées centrales, 8 radiotéléphones et de 2 systèmes d'alimentation solaire pour la charge des appareils. Cette installation s'accompagne du financement de 11 abonnements ou mises en service des téléphones et d'une animation spécifique de l'ADET et de la Fédération Pastorale de l'Ariège.

Il est à noter que, suite à des problèmes techniques de compatibilité de matériel, d'écho, cette action a connu un succès nuancé. De plus de nombreuses offres techniques et commerciales sur la téléphonie mobile (en particulier sur l'achat du matériel et les types d'abonnements) sont apparues. Ceci a eu pour effet direct de rendre de plus en plus difficile la gestion de cette action par les différents gestionnaires en particulier sur la sélection des matériels et les durées d'abonnement.

3.2 - Aide au gardiennage

a - subvention d'aide au gardiennage

L'aide au gardiennage prévue par le programme sur les trois départements des Pyrénées centrales a permis de financer ou participer au financement de. 68 postes de bergers ou éleveurs-gardiens sur les 3 saisons d'estives,

Le tableau suivant indique le nombre de subventions attribuées par département :

Département	Nombre
Ariège	33
Haute-Garonne	18
Hautes-Pyrénées	17
Total	68

Cette action connaît depuis sa mise en place un succès grandissant notamment en Hautes-Pyrénées, sur le territoire de l'ADET et en Ariège. Dans le Luchonnais, l'expérimentation qui a débuté en 1999, sous l'impulsion des socioprofessionnels, de la DDAF et de la DATAR devrait apporter quelques éléments pour améliorer et augmenter les postes de bergers.

Par ailleurs, le déplacement de 2 subadultes en Haute-Ariège et le mécontentement généré a conduit le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à débloquer une enveloppe supplémentaire pour faire face à des demandes qui n'étaient pas prévues dans le programme LIFE. L'implication de cette zone de Haute-Ariège, des Pyrénées Orientales et de l'Aude devra être donc dorénavant prise en compte pour la définition des budgets de l'an 2000.

b - Confortation des postes de gardiens itinérants

L'absence de suivi précis (perte des colliers, absence de marquage ou épuisement des émetteurs) a conduit les gardiens itinérants, en 1999, à adapter leur action. La protection nocturne a été allégée sauf lors d'attaques répétées des ours sur un même troupeau (Haute-Ariège) et l'animation a été renforcée. Par ailleurs, suite à la défection de Nature Midi-Pyrénées sur l'action héliportages et portages par bât, les gardiens itinérants ont été amenés à encadrer cette dernière.

Il est à noter que l'éclatement de la zone à ours avec le déplacement de 2 subadultes en Haute-Ariège et le désistement, en 1999, d'un gardien itinérant employé en 1998 ont conduit à rechercher, en cours de saison, de nouveaux candidats. Une seule personne, faute de volontaire, a pu être engagée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège. Le financement de ce poste est assuré par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Ce poste n'entre pas en compte dans les chiffres apparaissant dans les tableaux précédents).

Par ailleurs, en 1999, les gardiens itinérants fortement critiqués, les deux années précédentes, par les éleveurs, notamment dans le Luchonnais, ont été sollicités pour encadrer l'expérimentation sur les parcs de contention et le gardiennage complémentaire. Il est certain que leur expérience, l'animation qu'ils ont réalisée depuis 1996 et la coordination des héliportages en 1999 ont largement participé à cette reconnaissance de la technique.

Les financements LIFE ont ainsi permis de financer l'équivalent de 16 postes entre 1997 et 1999.

3.3 - Animation pastorale

La confortation d'1 poste d'animateur pastoral en Ariège en 1997, 1 poste de coordonnateur pour la mise en place d'une brigade de chiens patou adultes en 1997 et 1 poste de coordinateur des chiens de protection sur 3 saisons (cf mise en place et fourniture de chiens patous) ont ainsi été financés.

3.4 - Actions d'héliportages et portages par bât

Sur les trois saisions d'estives, 40 héliportages et de 35 portages par bâts ont été réalisés.

Il est à noter que l'association Nature Midi-Pyrénées qui assurait cette action depuis 1984 n'a pu,

faute de personnel, assurer la coordination des héliportages en 1999. Ce sont donc les gardiens itinérants qui ont repris en charge cette opération en 1999.

3.5 - Compensation des dommages

L'indemnisation des dommages d'ours en 1997, 1998 et 1999 a concerné au total 521 bêtes et 12 ruches.

Les 3 tableaux suivants résument, par année, les dommages d'ours en Pyrénées centrales.

Année 1997	Ariège		Haute-Garonne		Hautes-Pyrénées		Total France 1997	
	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute
Total par catégorie (en nombre de bêtes)	0	0	48	45	7	15	55	60
TOTAL en 1997 (en nombre de bêtes)	0		93		22		115	

Année 1998	Ariège		Haute-Garonne		Hautes-Pyrénées		Total France 1998	
	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute
Total de bêtes par catégorie	32	59	39	17	0	1	71	77
Total de ruches par catégorie			3				3	

TOTAL en 1998 (en nombre de bêtes)	91	56	1	148 bêtes
TOTAL en 1998 (en nombre de ruches)	0	3	0	3 ruches

Année 1999	Ariège + Pyrénées Orientales		Haute-Garonne		Hautes-Pyrénées		Total France 1999	
	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute	Dommage d'ours	Dommage attribué au bénéfice du doute
Total de bêtes par catégorie	63 + 12	123 + 9	33	9	0	9	108	150
Total de ruches par catégorie	8 + 0	0 + 0	1	0	0	0	9	0
TOTAL en 1999 (en nombre de bêtes)	186 + 21		42		9		258 bêtes	
TOTAL en 1999 (en nombre de ruches)	8 + 0		1		0		9 ruches	

En 1999, les procédures d'indemnisation n'ayant pas été officiellement mises en place dans l'Aude et des les Pyrénées-Orientales, c'est le département de l'Ariège (FDC, ONC, DDAF), voisin, qui a pris en charge les dommages occasionnés par les ours dans ces départements.

Avec l'arrivée des sub-adultes dans les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales fin 1999, la DIREN Midi-Pyrénées a organisé des réunions de coordination entre les services de l'Etat (DIREN Languedoc-Roussillon, DDAF Aude et Pyrénées Orientales). Il en a résulté, pour l'année 2000, la mise en place du dispositif administratif et financier pour les mesures d'accompagnement (indemnisations, aides à la prévention des attaques aux troupeaux ...). Les procédures d'indemnisations ont été négociées à l'identique de ce que se faisait en Pyrénées Centrales depuis le début du programme et mises en place avec la DIREN

Languedoc Roussillon, les DDAF, les membres du Réseau Ours Brun et les Fédérations des Chasseurs de ces deux départements.

Depuis 1997, la totalité des opérations du chapitre "Gestion saisonnière du biotope " concerne le pastoralisme, en Pyrénées centrales. Les actions menées, en faveur des éleveurs et des bergers de la zone à ours participent, en effet, au programme d'accompagnement de l'opération de réintroduction et représentent la meilleure chance d'améliorer la cohabitation homme/ours.

Les mesures d'urgence prises, en 1997, en Haute-Garonne et en Ariège suite au mécontentement des éleveurs et étendues aux Hautes-Pyrénées (indemnisation des dégâts...) ont été maintenues et confortées en 1998 et 1999, grâce notamment au maintien des gardiens itinérants (technique testée expérimentalement en 1996 et 1997) et à la promotion du gardiennage permanent mais également grâce à la mise en place complémentaire de chiots de protection. Ainsi en 1998 et 1999, parallèlement à l'augmentation significative de la population d'ours (confirmation de la survie des oursons de Mellba et de ceux de Ziva) et de l'augmentation de la zone fréquentée par les animaux, l'amélioration de la prévention (protection des troupeaux, gardiennage, amélioration de la sécurité des bergers en estive) est restée plus que jamais une priorité absolue d'actions.

Ces mesures ont globalement reçu un accueil favorable grâce à l'effort d'animation et de vulgarisation des gardiens itinérants (gardiennage permanent, rassemblement du troupeau pendant la nuit mais également encadrement des héliportages...) mais elles se heurtent encore à une profession en pleine crise (absence de gardiennage, difficulté d'écoulement des produits...) et au mécontentement des éleveurs et des élus qui subissent une réintroduction "imposée " plus qu'ils n'en profitent (canton de Luchon –31-, Castillonnais et Haute-Ariège –09-).

Néanmoins, il est certain que l'ours a agi comme un révélateur des problèmes liés à l'élevage en montagne. Dans ce cadre, la concertation et la collaboration de l'ensemble des organismes représentant de la profession qui ont vu le jour en 1995 et qui se sont renforcées entre 1996 et 1998, marquant ainsi l'implication des bergers et des éleveurs dans la protection de l'ours, représentent une des meilleures chances de compromis et de revalorisation de la profession pastorale dans la zone à ours.

Pour l'équipe en charge du dossier en DIREN, l'année 1999 a été consacrée pour une part très importante à travailler :

- avec la Direction de la Nature et des Paysages à la pérennisation du dispositif une fois les financements européens terminés pour la période 2000, à la procédure administrative et financière à mettre en place à la fois au niveau central, régional et départemental et mener les négociations qui en découlaient.

Il en a résulté pour l'année 2000, la confirmation du dispositif technique administratif et financier et la reconduction de l'ensemble des actions menées jusqu'à présent grâce aux deux programmes européens LIFE Nature. (cf cahier des charges ONC et mesures d'accompagnement 2000). L'enveloppe financière globale alloueé par la Direction de la Nature et des Paysages pour ce faire s'élève à 6 647 000 francs HT.

Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a par ailleurs attribué pour l'année 2000,un poste budgétaire pour un agent de catégorie A à la DIREN Midi-Pyrénées pour assurer la continuité de service sur le dossier compte tenu du départ en 1999 de l'ingénieur contractuel LIFE en charge du suivi depuis l'origine du dossier.

Enfin la DIREN Midi-Pyrénées a participé avec l'ensemble des services de l'Etat (Préfecture de Région-SGAR, Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées, Direction Régionale de l'Agriculture et la Forêt) à la définition d'un plan pastoral intégré en terme d'actions à la fois au sein du IVème Contrat de Plan Etat-Région et des fonds structurels Objectif 2.

Il en résulte, pendant cette période, la proposition par l'Etat d'une véritable politique pastorale pour Midi-Pyrénées (qui n'existait pas lors du précédent Contrat de plan (période 94-99)) avec un financement prévisionnel sur la période 2000-2006 d'un montant d'environ 93 Millions de Francs pour la partie qui concerne Midi-Pyrénées.

Ces financements concerneront des actions accompagnement et études (entre autres, des actions d'amélioration de la conduite des troupeaux tel que l'animation chiens patous ou les héliportages), des actions d'investissements d'améliorations pastorales pour lesquelles le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est engagé à apporter un financement (5 millions de francs pour l'ensemble du Massif pyrénéen), des actions d'animation pastorale (financement de postes d'animateur sur les trois départements ainsi qu'un animateur Massif), des actions d'incitation à la gestion des estives pour les groupements pastoraux et autres structures.

L'origine des financements prévisionnels serait diverse (FNDAT, Départements, Région, FEOGA (PDRN, DOCUP), Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (CER, CTE), Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (CER, hors CER)

3.6 - Indemnisation des dommages causés aux exploitants forestiers

La mise en œuvre d'un "protocole d'indemnisation des exploitants forestiers en cas de demande d'interruption ou de repli d'un chantier" a marqué un tournant positif dans les relations avec les socioprofessionnels de la forêt et du bois. Ce protocole, signé le 4 octobre 1996, est le résultat d'un accord entre :

- les professionnels :

- *la Fédération Régionale des Organisations de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Midi-Pyrénées (FROPFSMP),*
- *le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),*
- *le Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ariège et de la Haute-Garonne,*
- *le Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs des Hautes-Pyrénées,*
- *l'Inter-profession "les métiers de la forêt et du bois en Midi-Pyrénées",*

- l'Office National des Forêts,

- l'Administration :

- *la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt,*
- *la DIrection Régionale de l'ENvironnement.*

Dans un premier temps, il n'avait été envisagé d'arrêt de coupe avec indemnisation que pour la période du 31 octobre 1996 au 15 juin 1997, renouvelable chaque année, après accord des partenaires.

Ce protocole a donc, par la suite, été réactualisé au vu des résultats de la réintroduction pour les périodes du 31 octobre 1997 au 15 juin 1998 (avenant n°1) et du 31 octobre 1998 au 15 juin 1999 (avenant n°2).

Auparavant, en effet, l'ours, par le biais du système de report de coupes, était considéré comme une contrainte pure et simple qui empêchait les exploitants de couper du bois et les privait de ce fait de travail. Un nombre de chômeurs lié à l'ours avait même était exprimé !

Le principe de ce protocole était de pouvoir, pendant les périodes de sensibilité de l'ours aux dérangements, de demander aux exploitants forestiers un arrêt de coupe sur leur chantier dans 2 cas :

- lorsqu'un animal est repéré sur une parcelle à forte valeur alimentaire (forte faînée ou glandée) qui ne peut être remplacée par une autre parcelle de même valeur aux environs,

- à l'approche de la période d'hibernation, l'animal a un comportement de recherche ou d'aménagement d'une tanière sur un site localisé. L'arrêt demandé peut être de plusieurs mois et peut faire l'objet d'une prolongation au printemps notamment si la femelle est gestante.

L'indemnisation proposée en compensation de l'arrêt de coupe est fixée selon un barême :

- *pour un arrêt court* (inférieur ou égal à 15 jours) : un forfait de 10 000 F peut couvrir le préjudice subi et correspond à un repli du chantier.

- *pour un arrêt long* (plusieurs mois) : l'exploitant perçoit au départ 10 %de la valeur du bois restant sur pied ou sur coupe, puis 2 %de cette valeur pour chaque mois d'arrêt.

Lorsque l'arrêt de la coupe entraîne la perte de bois abattus restant sur coupe, l'exploitant est indemnisé de la valeur de ces bois.

NB : Dans l'hypothèse où l'arrêt se prolongerait au delà du 15 juin, le cas ferait l'objet d'une étude et d'une expertise spécifique.

Par sa souplesse et sa rapidité de mise en œuvre, ce système contractuel permet donc non seulement de protéger l'ours d'un éventuel dérangement sur des zones qui ne bénéficient pas d'un statut reconnu (ex. zone de présence occasionnelle, selon la cartographie de 1989, mais réellement fréquentée par les ours réintroduits) et pour lesquelles, de ce fait, le Comité Technique ours n'a pas émis d'avis sur les projets de travaux et d'éviter un report de coupe coûteux et de mise en place lourde et longue mais également de prendre en compte les besoins des exploitants forestiers.

Pendant toute la période du programme LIFE, Il faut souligner qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à cette procédure contractuelle depuis son élaboration par l'ensemble des partenaires de la filière socio- économique de la forêt et du bois. Aucune dépense n'a donc été engagée.

3.7 - Nourrissage

Dans le cadre de la phase initiale de réintroduction, ces mesures ont été limitées dans le temps et l'espace. En effet, en première approximation, la nourriture, sur l'ensemble des Pyrénées centrales, a été considérée comme suffisante (en quantité et en accessibilité) pour les ours réintroduits.

Des actions de nourrissage (dépôt de viande d'ongulés sauvages (cerf, chevreuil ou sanglier) ou de bovidés (abattoirs) et du maïs) ont été réalisées à des occasions bien précises tout au long du programme.

En 1996 : avant chaque lâcher d'ours, dans un périmètre de 1 à 2 km autour du site de lâcher. Ce nourrissage avait pour objectif de fournir aux ours un apport de nourriture immédiat.

Par la suite 2 autres sites de nourrissage ont été mis en place (communes de Francazal et Fougaron - Haute-Garonne), pendant l'été 1996, sur des secteurs régulièrement fréquentés par Mellba. En plus d'un apport en nourriture, ce nourrissage avait pour objectif de limiter les dommages sur le cheptel domestique. Suite à l'absence de fréquentation de ces sites par les ours et à la disponibilité trophique du milieu à cette saison, l'approvisionnement de ces sites a été abandonné en novembre 1996.

En 1997 : 5 sites ont été disposés, dans la première semaine d'août, sur des secteurs régulièrement visités par la femelle Ziva pendant le printemps et l'automne précédent (communes de Melles et Boutx).

Trois autres sites ont été installés sur le domaine occupé par le mâle Pyros, dès le mois d'octobre. Ce nourrissage a été mis en place sur certains corridors de passage dans le but de recapturer l'animal qui avait perdu son collier le 23 août 1997. Aucun de ces sites n'a été visité en 1997. Seul un site a été visité à 4 reprises en 1998. Lors de la quatrième visite, l'animal a pu être capturé et équipé d'un nouveau collier émetteur.

Par ailleurs, à la mort de la femelle Mellba, 10 sites de nourrissage ont été dispersés sur l'ensemble du massif Gar-Cagire régulièrement fréquenté en 1997, de façon à augmenter les chances de survie des 2 oursons qui l'accompagnaient. Bien qu'aucun de ces sites n'aient été visités, ces derniers ont été régulièrement approvisionnés jusqu'au 15 décembre 1997.

En 1998 *:* 6 sites supplémentaires ont été installés dès le début du mois de mars suite à la reprise d'activité du mâle Pyros. Ces sites n'ont pas été visités.

En 1999 : plusieurs sites ont été installés pour procéder à la capture de deux sub-adultes en Ariège (2) et Pyrénées Orientales (1).

La technique de nourrissage ne s'est révélée efficace que pour des actions de capture.
En effet aucun site de nourrissage mis en place entre 1996 et 1997 n'a été visité par les ours. Par conséquent ce mode d'amélioration trophique a été suspendu en 1998. Par ailleurs, ce type de nourrissage pourrait entraîner des problèmes de sécurité pour la survie des ours, dès lors que l'emplacement de ces sites commencerait à être connu.

3.8 - Renforcement de population

Il s'agissait donc, en concertation, avec les populations locales et les autorités catalanes, de poursuivre la réintroduction entamée grâce à la première phase du programme LIFE.

Bien que le niveau d'acceptation de l'ours a favorablement évolué depuis l'origine du dossier en 1993 en particulier vis-à-vis d'un certain nombre d'opposants initiaux au programme tels que les chasseurs et les forestiers, des problèmes subsistent principalement avec les éleveurs directement liés à la présence de l'ours sur zone et les élus concernés.

a - Les résultats de la consultation écrite et ses conséquences

La consultation écrite, réalisée sur le bilan de la première phase de l'opération de réintroduction par la Préfecture de Région Midi-Pyrénées fin 1998 interrogeant les représentants des collectivités locales, les instances professionnelles et les associations concernées, a fait apparaître que le niveau

d'acceptation de l'ours auprès des populations locales n'était pas suffisant pour engager une nouvelle réintroduction. Sur les 204 personnes qui ont été interrogées, 91 ont répondu avec des taux de réponse de 40 % pour les élus, de 73 % pour les socioprofessionnels. Les élus ont demandé à cette occasion en très grande majorité l'arrêt de l'expérience ainsi que 2/3 des professionnels du pastoralisme.

Après avoir pris connaissance des résultats de cette consultation, le Directeur de cabinet du Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 9 juin 1999 écrivant au Préfet de Région Midi-Pyrénées, a indiqué que bien que soulignant que du point de vue technique et scientifique cette opération fut un succès, le bilan des consultations faisait apparaître que le niveau d'acceptation de l'ours auprès des populations locales n'était pas suffisant.

En conséquence, l'intention d'engager dans l'immédiat une nouvelle opération de réintroduction a été suspendue et une demande du Ministère de réorientation de l'opération sur de nouvelles bases en vue d'améliorer cette acceptation sociale a été formulée.

Dans cette nouvelle phase du projet, il s'agit d'organiser au mieux la gestion de la population existante sur une base pérenne avec les partenaires initiaux du projet, les populations locales, les socio-professionnels, les associations et les diférents usagers de la montagne. En particulier, il convient de promouvoir les actions en faveur de la cohabitation entre ours et pastoralisme en maintenant le principe de compensation des dommages et conforter les moyens de prévention développés dans les premières phases du programme.

b - Les oppositions nouvelles en 1999

L'année 1999 a également été marquée par l'arrivée de deux ours sub-adultes en Haute-Ariège, Aude et Pyrénées Orientales. De nombreuses oppositions ont vu ainsi le jour venant principalement des éleveurs, relayés par les élus locaux et qui se sont traduites par un durcissement des attitudes, une manifestation en Ariège le 12 août 1999, la décision de recapture pour équipement d'un sub-adulte , sa recapture fin septembre 1999, le déplacement en Ariège en octobre 1999 d'un conseiller technique du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et d'un conseiller technique du Premier Ministre en vue de rencontrer les élus et les éleveurs.

Par la suite de très nombreuses prises de positions locales, réunions à la Préfecture de l'Ariège et débats ont eu lieu, comme en témoignage les nombreux articles de la revue de presse.

D'autres débats se sont alors engagés :

- au niveau régional au sein de la Commission permanente du Comité de Massif des Pyrénées saisi par le Président de la Commission, le député de l'Ariège, Monsieur Augustin Bonrepaux, qui a réalisé des auditions fin 1999 des différents acteurs concernés par le projet et dont un rapport sur le bilan et les conséquences de la réintroduction a été rendu fin printemps 2000 concluant à une cohabitation entre le pastoralisme et les ours réintroduits impossible actuellement (à la demande du député un exemplaire de ce rapport est joint en annexe 14)

- au niveau national au sein du Conseil National de la Montagne dans le cadre des groupes de travail "Prédateurs" et "Pastoralisme" de la Commission permanente, et autour du projet de loi sur la chasse avec une proposition d'amendement comportant le retrait des ours slovènes provoquant pétitions et déclarations des différentes parties en présence. Ce débat s'est finalement terminé en juillet 2000 par la décision du conseil constitutionnel de procéder au retrait de l'article 3 relatif à la réintroduction des prédateurs.

L'ensemble des ces évènements a entraîné dés l'été 1999 jusqu'à l'été 2000, un climat d'incertitude sur le projet et la poursuite des actions menées depuis le début du programme.

3.9 - Suivi des plantations

Un suivi des plantations fruitières et de l'introduction de plantes alimentaires avait été identifié au départ du projet durant deux années après la mise en oeuvre de ces mesures. Un suivi expérimental (résultats statistiques) et un entretien de ces plantations (dégagements, taille, vérification des protections ...) était à cette occasion prévu ainsi qu'une évaluation de la fréquentation de la consommation par les ours.

Une grille de suivi des plantations a été élaborée par et pour les agents de terrain de l'ONF. Le suivi a été assuré par les services techniques de l'ONF en Haute-Garonne sur les plantations expérimentales de Labach de Melles en 1997 et 1998. L'exploitation des données de suivi contribue à l'amélioration des techniques de plantations et au savoir-faire de l'ONF. Ces renseignements serviront dans l'avenir lorsque d'autres chantiers similaires seront entrepris. Cette action engagée dans le programme, intéressant l'ONF pour ses besoins propres, est reconduite chaque année. Aucun engagement financier n'a été nécessaire pour cette action sur ce programme.

3.10 - Synthèse des travaux et documents produits

Le tableau suivant précise les opérations qui ont donné lieu à la production de rapports finaux.

Organisme / Auteur	Intitulé	Observations
ADET	Rapport intermédiaire d'activités de l'aide aux éleveurs campagne 1998	Joint au rapport intermédiaire n°2
ADET	Aide aux éleveurs campagne - Pièces justificatives 1999	* Non joint au rapport final
Fédération Pastorale de l'Ariège	Compte-rendu final d'activités de la mise en place de radiotéléphones en 1997 et 1998	Joint au rapport intermédiaire n°2
Association Pâtres de l'Ariège	Rapport d'activités des gardiens itinérants (saison 1997)	Joint au rapport intermédiaire n°1
Faune Sauvage de France	Rapport d'activités des gardiens itinérants *(saison 1998)*	Joint au rapport intermédiaire n°2
Faune Sauvage de France	Rapport d'activités des gardiens itinérants (saison 1999)	Joint au présent rapport final *(annexe 9)*

* Conformément aux préconisations de l'équipe externalisée MECOMAT, les derniers rapports 1999-
2000 n'ont pas été joints aux annexes du rapport final car ils ne correspondent qu'à

des justificatifs de dépenses.

Organisme / Auteur	Intitulé	Observations
Association Pâtres de l'Ariège	Rapport d'activités de l'amélioration du gardiennage en Ariège en 1997	Joint au rapport intermédiaire n°1
Association Pâtres de l'Ariège	Rapport d'activités de l'amélioration du gardiennage en Ariège en 1998	Joint au rapport intermédiaire n°2
Conseil Général des Hautes-Pyrénées	Rapport final d'activités de l'aide au gardiennage en Hautes-Pyrénées en 1998	Joint au rapport intermédiaire n°2
Conseil Général des Hautes-Pyrénées	Justificatif final aide au gardiennage en Hautes-Pyrénées en 1999	* Non joint au rapport final
ARTUS	Mise en place d'une brigade d'intervention de chiens de protection adultes et opérationnels pour répondre à toute attaque d'ours sur les troupeaux ovins en Pyrénées centrales	Joint au rapport intermédiaire n°1
ARTUS	Article de Pyrénées Magazine n°56 – mars/avril 1998 : " Un protecteur protégé " Rapport final de la mise en place de chiens de protection en 1998	Joint au rapport intermédiaire n°1 Joint au rapport intermédiaire n°2
Association Pâtres de l'Ariège	Rapport d'activités de la coordination " Chiens Patous " en 1998	Joint au rapport intermédiaire n°2
Association Pâtres de l'Ariège	Rapport d'activités de la coordination " Chiens Patous " en 1999	Joint au présent rapport final *(annexe 8)*
Association Pâtres de l'Ariège	Rapport d'activités de l'animation pastorale en Ariège en 1997	Joint au rapport intermédiaire n°1
Association Pâtres de l'Ariège	Rapport d'activités de l'animation pastorale en Ariège en 1998	Joint au rapport intermédiaire n°2
Nature Midi-Pyrénées	Rapport d'activités des portages en 1997	Joint au rapport n°1
Nature Midi-Pyrénées	Rapport d'activités des portages en 1998	Joint au rapport intermédiaire n°2
Faune Sauvage de France	Rapport d'activités des gardiens itinérants (saison 1999)	Joint au présent rapport final *(annexe 9)*

* Conformément aux préconisations de l'équipe externalisée MECOMAT, les derniers rapports 1999-

2000 n'ont pas été joints aux annexes du rapport final car ils ne correspondent qu'à des justificatifs de dépenses.

4 - Sensibilisation du public et diffusion des résultats

5 actions ont été réalisées dans ce cadre :

- Plaquettes d'information
- Lettre d'information
- Plans d'actions Educatifs
- Séminaire LIFE
- Relations presse médias

Les tableaux suivants précisent les opérations qui ont été réalisées et les résultats obtenus.

Intitulé de l'action	Résultats/ Nombre
Organisation des 5 ème rencontre LIFE OURS 3-4-5 décembre 1998	300 personnes
Bilan public sur le programme LIFE 24 juin 2000 (hors crédit LIFE)	130 personnes
Voyage d'étude des chasseurs français dans la zone à ours des Cantabriques	18 participants
Lettre d'information – Fax hebdomadaire Suivi Ours (120 fax environ à 60 destinataires)	7 200
Réalisation d'une plaquette d'information pour les chasseurs 1998	5 000
Sensibilisation des scolaires en 1998 et 1999 en Hautes-Pyrénées (FIEP)	88 Ecoles visitées 2 596 Public Scolaire 90 projections 91 semaines d'exposition 31 dossiers pédagogiques
Impression de la plaquette « Chiens de protection »	60 000
Duplication du dossier de consultation des populations locales	220
Sensibilisation des scolaires en 1999 en Ariège (FDC 09, ANA)	17 Ecoles visitées 35 classes concernées 473 élèves 41 Interventions
Réalisation d'une plaquette d'information grand public sur le « Pays de l'ours » ADET	7 000
Sensibilisation des scolaires en 1998-1999 en Haute-Garonne (FDC 31)	Exposition
Duplication du diaporama « Le timbre et l'ours »	2
Réalisation d'un cd-rom « images de la réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales »	20
Réimpression de la plaquette « Sur les Traces de l'ours »	20 000
Réimpression de la plaquette d'information pour les chasseurs 1999	3 250
Traduction plaquettes d'information + rapport scientifique	5

4.1 - Plaquettes d'informations

a - Réalisation et impression d'une plaquette d'information pour les chasseurs

Cette plaquette, imprimée en 1998 en 6 000 exemplaires, a été conçue par les techniciens des Fédérations de Chasse, membres de l'équipe de suivi sous l'impulsion de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, suite à la mort de Mellba, afin d'éviter que ce genre d'accident se reproduise.

Les informations contenues dans cette plaquette sont les mêmes que celles de la plaquette « Sur les traces de l'ours » mais adaptées aux utilisateurs du milieu que sont les chasseurs. Ainsi le vocabulaire a-t-il était légèrement modifié et les exemples comparés à des situations familières pour les chasseurs (ex. silhouette).

Par ailleurs, le format de cette plaquette a été spécialement étudié pour être utilisé sur le terrain et a débouché sur la conception d'un étui qui contient 5 fiches d'information aux dimensions de la carte de chasse qui peut donc être glissée dans l'étui de même que le permis de chasse

Enfin, il faut noter que pour faire face à l'extension de la zone à ours en Haute-Ariège, Aude et Pyrénées Orientales, ce document d'information a fait l'objet d'une réimpression en 3 000 exemplaires qui ont été distribués par l'intermédiaire des fédérations des chasseurs locales.

b - Réalisation et impression d'une plaquette d'information sur le chien de protection

Cette plaquette a été réalisée conjointement par le programme LIFE Ours et LIFE Loup à la fin du printemps 1998, grâce aux coordonnateurs « Chiens de protection » respectifs de ces projets.

Distribuée au tout début de l'été dans les zones (Alpes et Pyrénées) qui ont recours aux chiens Patous, elle a pour but d'informer les populations locales mais surtout les randonneurs du rôle du chien de protection et de donner des consignes de sécurités face à ces chiens qui peuvent se révéler assez impressionnants même si aucun accident n'est à déplorer.

Dans ce cadre, cette action renforce l'opération de mise en place de panneaux d'information signalant, aux abords de l'estive, la présence de chiens de protection.

Cette plaquette a également été largement diffusée en Languedoc-Roussillon où beaucoup de demandes d'information ont vu le jour sur ce sujet.

c - Réimpression de la plaquette d'information « Sur les traces de l'ours »

La réimpression de cette plaquette, en 20 000 exemplaires, a été rendue nécessaire du fait de 2 facteurs :

- le succès de ce document d'information réalisé en 1998 par l'équipe de suivi, suite à la mort de Mellba, pour informer les utilisateurs du milieu de la présence de l'ours et des conseils de sécurité à respecter en présence de tout animal sauvage,

- les déplacements de 2 subadultes en Haute-Ariège, Aude et Pyrénées Orientales, zones qui n'avaient jamais été concernées par la présence de l'ours.

Ce document a été distribué par les partenaires de l'opération, l'équipe de suivi et la DIREN auprès des responsables du tourisme, des touristes et de tous les socioprofessionnels et élus qui le souhaitaient.

Une nouvelle version pour l'année 2000 avait été élaborée par l'équipe de suivi de Saint-gaudens. Malheureusement, les nombreux évènements survenus en 2000 n'ont pas permis au personnel en charge du projet de réaliser et diffuser cette plaquette.

d - Traduction des plaquettes d'information et du rapport scientifique

L'ensemble des plaquettes d'information créées depuis le début des programmes LIFE Ours ainsi que le bilan scientifique réalisé par PY QUENETTE, le biologiste de l'équipe de suivi en 1999 ont été traduits en anglais pendant l'été 1999 afin que les informations et l'expérience lors de la réintroduction en Pyrénées centrales puissent être plus facilement diffusées aux autres gestionnaires des programmes LIFE ours européens mais également aux gestionnaires européens.

Ces documents ont largement été diffusés aux autres porteurs de projet LIFE soit par internet soit à l'occasion du dernier séminaire LIFE organisé à Thessalonike en Grèce par l'association ARCTUROS (Autriche, Grèce, Italie, Albanie, Bulgarie, Espagne, Allemagne, Norvège).

e - Organisation, suivi et synthèse de la consultation des populations locales sur l'opération de réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales.

En décembre, sous la conduite du Préfet de Région chargé de la coordination du programme LIFE Ours, un questionnaire, ainsi qu'un document d'information ont été élaboré et une consultation des populations locales sur la réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales a pu être lancée dans les derniers jours de 1998.

La synthèse des réponses a été réalisée par la DIREN en février 1999, permettant au Préfet de Région d'informer la ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement des conclusions de cette enquête portant sur l'acceptation de l'ours localement.

f - Conception et réalisation d'un cd-rom sur les images de la réintroduction

Au début de l'été 1999, l'ensemble des images disponibles à la DIREN sur l'opération de réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales a été numérisées et archivées sur un cd-rom, par thème (pastoralisme, capture, panneaux, chiens de protection...).

Ces images pourront ainsi être plus facilement disponibles et utilisables pour l'élaboration de rapports ou de documents d'information.

Ce cd-rom représente un fond documentaire de 698 images.

g - Voyage de sensibilisation des chasseurs français dans la zone à ours des Cantabriques.

Cette mission a été organisée par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne et la Fondacion Oso Pardo.

Elle rassemblait, outre les techniciens des Fédérations, membres de l'équipe de suivi, 10 responsables cynégétiques des trois départements (Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées) qui gèrent des territoires de chasse allant de 1 000 à 30 000 ha et composés de 50 à 6 000 chasseurs.

Ce voyage a permis plus qu'une simple information. En effet, les chasseurs choisis pour cette mission, qu'ils soient dirigeant de sociétés de chasse locales, d'ACCA, d'AICA, administrateur de Fédération, représentants d'associations de chasses spécialisées (chiens courants, chiens d'arrêt, chiens rouges ou louveterie) pourront faire part de l'expérience acquise mais également témoigner que présence d'ours et chasse ne sont pas incompatibles, crainte qui persistait malgré l'affichage « aucune mesure réglementaire imposée ».

Par ailleurs, les informations récoltées devraient permettre aux chasseurs, et de leur propre initiative, d'élaborer, à terme, des préconisations relatives à la chasse en zone à ours et éviter désormais un accident comme celui de Mellba. Il est d'ailleurs probable que cet événement a précipité la prise en compte de l'ours dans la gestion cynégétique et amené les chasseurs à se poser des questions qui ont pour partie trouvé réponses lors de ce voyage d'étude.

h - Bilan public sur le programme LIFE Ours en Pyrénées Centrales (Hors LIFE)

Dans le but de relancer le processus d'information, de concertation et de participation sur l'avenir de la population d'ours des Pyrénées, Madame Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a souhaité que le programme fasse l'objet d'un bilan public afin de répondre en particulier aux besoins d'information et aux interrogations de la population pyrénéenne.

Placée sous l'égide de la Direction de la Nature et des Paysages du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, organisée par la Direction régionale de l'Environnement, ce bilan a eu lieu en présence d'un conseiller de la ministre, Patrick LEGRAND, le samedi 24 juin 2000.

550 invitations ont été ainsi lancées à l'attention des élus des cinq départements concernés (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales), des représentants des milieux économiques et associatifs, des responsables d'organismes engagés dans des opérations analogues et des experts.

130 personnes ont répondu à l'invitation. Un dossier d'information a été remis en début de séance à

chaque participant comprenant un document de synthèse des actions engagées par le programme LIFE, le catalogue des mesures d'accompagnement pastorales 2000, l'aire de dispersion des ours jusqu'en 1999 ainsi que le rapport final LIFE Grande Faune Pyrénéenne – Ours en Pyrénées Centrales - .

La présentation du bilan sur CD-ROM réalisée par la DIREN Midi-Pyrénées ainsi que la retranscription des débats ont été joints en annexe 10 du présent rapport.

Les principales questions du public et débats ont porté autour du seuil minimal d'individus nécessaire à une population viable, de l'intérêt de cette réintroduction pour la biodiversité, du manque de concertation préalable uniquement limité à 4 communes de la Haute-garonne, du niveau de collaboration Franco-espagnole jugé insuffisant, des mesures d'accompagnement pastorales jugées peu efficaces et sous-évaluées, de la non prévision par l'Etat de la dispersion des animaux sur l'ensemble de la chaine des Pyrénées, de la prise en charge par l'Etat de l'ensemble des conséquences de la réintroduction.

Des témoignages contradictoires des partenaires sur le bon niveau de concertation (chasseurs, ONF) ont été apportés.

Les professionnels de l'élevage en majorité opposés à la réintroduction estiment que, dans les conditions actuelles, la cohabitation n'est pas possible. Ils ont exprimé leurs inquiétudes sur un possible transfert des crédits agricoles vers des crédits « environnement ».

Du point de vue économique, le programme ours ne semble pas avoir tenu ses promesses. Les résultats en terme de développement local semblent très insuffisants. Les retombées sont diffuses et non quantifiables. Si l'ours reste très populaire, il reste donc beaucoup d'efforts à faire pour pouvoir profiter de son image.

Quelques initiatives semblent s'inscrirent aujourd'hui dans cette dynamique naissante. La plus ambitieuse est très certainement le regroupement de 89 communes dans un syndicat mixte pour l'étude et la création d'un Parc de Vision.

D'autre part, comme en témoignent des accompagnateurs en montagne (Pyrénées Orientales), l'ours peut se révéler être attractif pour les touristes. Ce constat rejoint une proposition : permettre aux accompagnateurs, aux offices de tourisme d'avoir les moyens d'informer. Si cette proposition va dans le sens de la promotion de l'ours, elle s'attache principalement à prévenir les accidents en montagne que l'ours pourrait provoquer.

En conclusion, ce bilan plutôt controversé s'est conclu de la part du Ministère de l'Environnement par la confirmation de la volonté de l'Etat à moyen et long terme d'établir une population viable d'ours dans les Pyrénées, mais affirme qu'elle ne se fera pas contre les Pyrénéens. La période qui va de 2000 à 2002 sera nécessaire pour améliorer la concertation, établir un bilan complet de l'expérience pour décider de continuer ou non de vivre avec l'ours.

i – Réalisation de plaquettes d'information "Pays de l'ours, la nature en liberté"

Des plaquettes d'information (7000 exemplaires) sur la réintroduction réalisée par l'Adet ont été financées en 1999 *(annexe 16)*. Ces plaquettes reprennent l'ensemble des informations sur l'histoire de l'ours dans les Pyrénées, sa biologie, les différentes étapes de la réintroduction. Ces brochures viennent compléter une exposition itinérante conçue et réalisée par l'Adet en 1999 avec pour partie le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

4.2 - Lettre d'information

Une lettre d'information sur le projet avait été identifiée comme action pour cette deuxième phase et avait pour objectif pour l'équipe de suivi d'informer régulièrement les destinataires des déplacements des ours, du recueil des témoignages ...

Le principe adopté pour cette information a été établi en fonction des attentes des populations locales, des socio-professionnels et des besoins des services de l'Etat. Cette information réalisée localement par l'équipe de suivi de Saint-Gaudens a été mise en place selon 2 pas de temps, l'une journalière, l'autre hebdomadaire. (cf exemples annexe 15)

a - Information journalière

L'information journalière est constituée par :

- un message sur répondeur, dont le numéro de téléphone a largement été diffusé, indiquant les informations disponibles sur la localisation des ours

et faisant suite aux évènements de 1999 en Ariège,

- un fax sur la localisation du sub-adulte équipé à tous les maires de la zone de la Haute-ariège et ONF, Gendarmerie

- un fax sur tous les évènements du projet au Préfet de l'Ariège, DIREN, DDAF 09, cabinet du Ministre et Direction de la Nature et des Paysages

b - L'information hebdomadaire

Cette information est diffusée également par fax à 60 destinataires (France et Espagne) donnant à la fois des informations sur les déplacements, les résultats d'expertises, les interventions de l'équipe de Saint-gaudens à des réunions ou manifestations.

Cette lettre d'information est diffusée à l'ensemble des services de l'Etat concernés, aux partenaires et étendue récemment aux services de l'Etat de la Région Languedoc-Roussillon (Préfets et DDAF de l'Aude, des Pyrénées Orientales...). Cette information a été également diffusée à l'Office du Tourisme d'Ax les Thermes en juillet 2000.

Elle est reprise par différents partenaires pour informer leur propre réseau ou public (ONF, ADET ...) au travers de site WEB par exemple.

c - L'information par téléphone

Une information est également apportée par l'équipe de suivi aux socio-professionnels (éleveurs, randonneurs ...) sur la localisation des ours en fonction des évènements.

d - L'information au quotidien par l'équipe de suivi

Souvent mal mise en valeur et pas quantifiée, une information quotidienne est apportée par les agents de l'équipe de suivi et gardiens itinérants sur le terrain. Ces contacts avec l'ensemble des usagers de la montagne permettent bien souvent de mettre fin à des rumeurs existantes sur le terrain et d'informer les socio-professionnels des mesures d'accompagnements mises en œuvre par le projet.

Ces actions devront cependant être améliorées et réorientées vers d'autres acteurs (Office de Tourisme, accompagnateurs de montagne, professionnels du tourisme ...) avec d'autres objectifs pour répondre aux attentes du public telles que les problèmes de sécurité en cas de rencontre avec un ours.

4.3 - Information des scolaires en Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées

a - Les actions de sensibilisation du public scolaire en Hautes-Pyrénées

Etendant ses opérations traditionnelles d'information et de sensibilisation des enfants des Pyrénées-Atlantiques à la Haute-Garonne et aux Hautes-Pyrénées, le FIEP est venu compléter l'action de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège et de l'Association des Naturalistes Ariégeois.

Le Fonds d'Intervention Eco-Pastoral est donc intervenu en 1998 et 1999 dans les Hautes-Pyrénées pour assurer une campagne d'information et de sensibilisation sur l'ours, et "La forêt pyrééenne, Habitat de l'ours".

Les résultats de cette action de sensibilisation du public scolaire sont résumés dans le tableau suivant.

Type d'actions	1998	1999	Total
Ecoles concernées	68	20	88
Public scolaire touché	2 147	449	2 596
Projections-animations	68	22	90
Semaines d'exposition	71	20	91
Dossiers pédagogiques distribués		31	31

b - les actions de sensibilisation du public scolaire en Ariège

Un programme d'information et d'animation sur l'ours et sa réintroduction et la biodiversité en Montagne a été réalisé par la Fédération Département de l'Ariège en association avec l'Association des Naturalistes de l'Ariège en 1999-2000 dans le Couserans et la Haute-Ariège. Ces interventions basées autour de la présentation d'un diaporama et d'une malle pédagogique "ours" puis d'une sortie de terrain découverte de l'habitat de l'ours (milieur forestier) se sont déroulés en plein accord avec l'Inspection Académique de Saint-Girons et les écoles concernées. Des fiches pédagogiques ont été élaborées et diffusées à l'ensemble des enseignants ayant participé aux différentes animations. Un petit journal "Que deviennent les ours ?" a été mis en œuvre reprennant les informations fournies par l'équipe de suivi et des annecdotes de terrain.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des publics touchés par cette action.

Type d'actions	Couserans	Haute-Ariège	Total
Ecoles concernées	9	8	17
Nombre de classes	15	20	35
Public scolaire	240	233	473
Interventions	28	13	41

Plus de 4 500 personnes ont ainsi été informées et sensibilisées au projet (scolaires, étudiants, adultes).

c - les actions de sensibilisation du public scolaire en Haute-Garonne

Des réunions de sensibilisation ont été organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs entre 1997 et 1999 sur l'arrondissement de Saint-Gaudens (lycée agricole, lycée, collège). Une exposition itinérante a également été mise en place avec un animateur à la bibliothèque municipale de Toulouse pendant une semaine en 1999.

4.4 - Réalisation et organisation des 5èmes Rencontres LIFE Ours, à Toulouse les 3-4-5 décembre 1998

Ce colloque a réuni, comme chaque année, les gestionnaires des programmes LIFE Ours européens. Il a été l'occasion, en présence des membres de la Commission européenne, de faire un point sur l'état d'avancée des différents programmes.

Les travaux et les discussions se sont organisés en 4 ateliers :

- Stratégies et méthodes de gestion du pastoralisme,
- Système d'Informations Géographiques,
- Stratégies et méthodes de gestion des activités humaines (chasse, gestion forestière, tourisme, sensibilisation-information),

- Techniques de suivi et de gestion des populations d'ours et ont permis d'échanger expérience et savoir-faire.

300 personnes ont ainsi participé à ces rencontres. Des dossiers de séance ont été remis à chaque participant comportant l'ensemble des éléments techniques et scientifiques du projet (cf. rapport intermédiaire n°2.

4.5 - Relations Presse

Comme en témoigne la revue de presse jointe en *annexe 13*, de nombreux interviews pour la presse écrite, parlée et audio-visuelle ont été accordés par l'équipe de suivi de Saint-Gaudens (32 entre 1998 et 2000 et l'équipe de projet en DIREN tout au long du programme. A l'issue de chacune des captures d'ours (PYROS, sub-adulte en haute-ariège), des cassettes VHS ont été réalisées et diffusées à l'ensemble des partenaires et média intéressés. Des duplications de photo ont également été réalisées pour faire face aux nombreuses demandes de la presse.

4.6 – Interventions scolaires ou publiques des membres de l'équipe de suivi

Les membres de l'équipe de suivi ont été amenés tout au long du projet en fonction de la demande extérieure,à animer et participer à des journées d'informations sur l'ours auprès du public scolaire dans ces centres de vacances, des écoles , des collèges ou lycées. Des interventions auprès de publics divers ont également été organisées (Lion's club, Rotary club, Office de tourisme, associations , vidéo-conférence, journées forestières d'Axat, étudiants d'Université ...).

Ces interventions ont eu lieu dans les 5 départements concernées et dés 1999 dans l'Aude et Pyrénées Orientales .

Le tableau ci-dessous résume le nombre d'interventions par année.

Type d'actions	1998	1999	2000	Total
Interventions scolaires	27	30	5	62
Interventions publiques	2	20	7	29

4.7 - Synthèse des travaux et documents produits

Le tableau suivant précise les opérations qui ont donné lieu à la production de rapports finaux :

Organisme / Auteur	Intitulé	Observations
DIREN Midi-Pyrénées	Dossier relatif aux 5èmes Rencontres LIFE Ours *(Toulouse, décembre 1998)*	Joint au rapport intermédiaire n°2
FDC 31	Compte-rendu du voyage d'étude des chasseurs français des Pyrénées centrales dans la zone à ours des Cantabriques	Joint au rapport intermédiaire n°2
FDC 31	Plaquette d'information pour les chasseurs	Joint au rapport intermédiaire n°2
FIEP	Rapport d'activités de la sensibilisation des scolaires en 1998 en Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne	Joint au rapport intermédiaire n°2
DIREN Midi-Pyrénées / DDAF des Alpes-Maritimes / LECHAT	Plaquette « Chiens de protection »	Joint au rapport intermédiaire n°2
DIREN Midi-Pyrénées / VELA	Dossier de consultation des populations locales Synthèse des réponses	Joint au rapport intermédiaire n°2
Groupement philatélique de Midi-Pyrénées / SEPIA	Diaporama « le timbre et l'ours »	transmis par courrier le 25/03/1999 *(rapport LIFE GFP)*
BESSIERE	Plaquette d'information « Sur les traces de l'ours »	Joint au rapport intermédiaire n°2
ACTIOM A. VAILLIER	Traduction en anglais des plaquettes d'information des programmes LIFE Ours en Pyrénées centrales et du rapport scientifique	Joint au rapport intermédiaire n°2
OPPIDUM	Cd-rom « Images de la réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales »	Joint au rapport intermédiaire n°2
DIREN Midi-Pyrénées	CD-ROM de présentation du bilan public du programme OURS Toulouse 24 juin 2000 + copie papier du projet HTML Retranscription des débats du bilan public du programme OURS Toulouse 24 juin 2000	Joint au présent rapport final *(annexe 10)*
ADET	Plaquettes "Pays de l'ours, la nature en liberté"	Joint au présent rapport final *(annexe 16)*

5 - Fonctionnement du projet

L'essentiel des actions porte, outre l'étude du régime alimentaire des ours réintroduits menée par Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, sur le fonctionnement de l'équipe de suivi qui assure l'ensemble de la mise en œuvre, le suivi des opérations techniques de terrain mais également le recueil des données qui permettent de tirer un bilan de l'opération de réintroduction.

En 1998, l'équipe de suivi a été complétée par un agent de la Fédération des Chasseurs des Hautes-Pyrénées qui a souhaité, suite à la présence de Pyros dans ce département en 1997, devenir partenaire de l'opération.

Depuis 1998, l'équipe de suivi s'est dotée de chiens de Carélie (au nombre de 3, aujourd'hui). Ces chiens ont été confiés à des agents volontaires de l'équipe après avoir suivi une première éducation au centre cynophile de l'ONC. Ces chiens ont été créancés sur la voie de l'ours dans l'objectif principal de rechercher les indices d'ours lors des prospections. L'utilisation de ces chiens dans les opérations de capture (choix de l'emplacement des pièges) s'est révélée très efficace. D'autres voies d'utilisation restent à explorer telles que l'effarouchement d'ours ayant acquis un comportement prédateur de troupeau domestique, l'utilisation pour une capture par télé-anésthésie pratiquée par approche de l'animal ou l'utilisation, lors des contrôles, de témoignages et appui lors d'expertises de dégâts d'ours.

Une communication sur l'utilisation des chiens de Carélie a été publiée dans le bulletin mensuel de l'ONC (cf. Déteix A., Dubarry E., Dubreuil D. (1999) – Des chiens d'ours de Carélie pour le suivi technique des ours dans les Pyrénées. Bull. mens. ONC n° 245 : 20-23). Des présentations de la technique ont également été réalisées lors des 5èmes rencontres LIFE Ours à Toulouse en 1998 et Thessalonique en 1999.

Début 1999 et grâce aux données récoltées depuis 1996, le Biologiste Pierre-Yves QUENETTE a pu élaboré un premier bilan scientifique de la réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales transmis lors du deuxième rapport intermédiaire d'activités .

L'évènement le plus inattendu et le plus important de 1999, demeure le déplacement de 2 subadultes très loin de la zone qu'avaient fréquentée les femelles réintroduites, aux confins de l'Ariège (Haute-Ariège), de l'Aude et des Pyrénées Orientales, bouleversant les données acquises et les informations transmises à la population locale depuis 1996. Les acteurs de cette zone, en effet, n'avaient jamais été informés du programme LIFE Ours (et donc pas consultés) et le changement de Région

Administrative a accentué les difficultés de communication.

La presse s'est largement fait écho des méfaits de ces 2 jeunes ours qui n'hésitaient pas à se montrer même en plein jour - à aucun moment une attitude agressive n'a été observée - et à attaquer les troupeaux des éleveurs qui n'avaient pas été prévenus. Le mécontentement des socioprofessionnels, relayé par un grand élu a accéléré les articles parus dans la presse pendant l'été 1999, couvrant ainsi manifestations, déclarations et menaces contre l'ours. Les ours et le projet ont en effet été accusés de vouloir faire disparaître le pastoralisme, base d'une économie touristique et d'être un perpétuel danger pour les randonneurs et les éleveurs. Dès juillet 1999, élus et éleveurs ont demandé au Préfet, à la DIREN et à la ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de retirer les ours. Cette demande a conduit le Préfet de l'Ariège, après avis favorable du CNPN à prendre un arrêté de capture des animaux, non pas pour les retirer du milieu naturel mais pour les équiper d'émetteurs permettant de suivre leurs déplacements et d'anticiper les dommages éventuels mais également de protéger, dans un certain sens les animaux.

NB : Contrairement, aux réactions de la Haute-Ariège, les Pyrénées Orientales mais surtout l'Aude ont accueilli les ours avec plus de recul voire plutôt de la curiosité. Il est même intéressant de citer cet exemple du canton d'Axat (Aude - 11), où l'ours, partout présent, est le symbole du SIVOM local et celui du développement local, compatible, voire attractif du tourisme.

C'est ainsi qu'après plus de 2 mois de piégeage infructueux, à une période où une capture était hautement improbable en raison de la difficulté d'attirer les animaux dans les pièges du fait de l'abondance de nourriture dans le milieu naturel, un subadulte a été capturé fin septembre 1999 et équipé d'un émetteur abdominal.

Ainsi, plus que jamais, l'équipe de suivi mise en place avec l'ensemble des partenaires a assuré, tout au long de la campagne 1998-99 et l'année 2000, un travail exemplaire de recueil de données, d'opérations techniques mais également de sensibilisation auprès de l'ensemble des socioprofessionnels qui a même été renforcée suite aux nouvelles zones concernées.

Enfin 8 réunions d'informations et de coordination technique ont eu lieu avec les collègues espagnols (Catalogne et Aragon) entre 1998 et 2000. Les sujets abordés portaient essentiellement sur le recueil des données, le suivi des populations et la formation des agents, l'organisation des échanges de données ainsi que la mise en place de Système d'Information géographique.

- Synthèse des travaux et documents produits

Le tableau suivant précise les opérations qui ont donné lieu à la production de rapports finaux.

Organisme/ Auteur	Intitulé	Observations
ENVT	Etude du régime alimentaire 1998	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE	Rapport d'activités final 1997 de PY. QUENETTE	Joint au rapport n°1
FFNE	Rapport d'activités final 1998 de PY. QUENETTE	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE	Rapport d'activités intermédiaire 1999 de PY. QUENETTE Bilan scientifique de la réintroduction de 3 ours brun en Pyrénées centrales (1996-1998)	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE	Rapport d'activités intermédiaire Rapport d'activités final 1997-1998 de K. TEIXEIRA	Joint au rapport n°1 Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE	Rapport d'activités final 1998-1999 de K. TEIXEIRA	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE	Rapport d'activités intermédiaire 1999 de K. TEIXEIRA	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FDC 31	Rapport d'activités final 1997 de D. DUBREUIL	Joint au rapport n°1
FDC 31	Rapport d'activités final 1998 de D. DUBREUIL	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FDC 31	Rapport d'activités intermédiaire 1999 de D. DUBREUIL	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FDC 09	Rapport d'activités intermédiaire Rapport d'activités final 1997-1998 de L. CHAYRON	Joint au rapport n°1 Joint au rapport intermédiaire n° 2
FDC 09	Rapport d'activités final 1998-1999 de L. CHAYRON	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FDC 65	Rapport d'activités final 1998 de J. TROIETTO	Joint au rapport intermédiaire n° 2
Equipe de suivi	● Aire de dispersion et sites d'activité des ours réintroduits en Pyrénées centrales – versant français (1996-1998) ● Compte-rendu de la capture et du rééquipement de Pyros (avril 1998) ● Conservation des Grands Carnivores en Europe : ours en Pyrénées centrales : images	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE	Rapport d'activités final 1998 de N. GRESLIER	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE	Rapport d'activités intermédiaire 1999 de N. GRESLIER	Joint au rapport intermédiaire n° 2
Presse	Revue de presse	Joint au rapport intermédiaire n° 2
FFNE Ecole vétérinaire de Toulouse Presse	Rapport d'activités final 1999 de N. GRESLIER Etude du régime alimentaire de l'ours des pyrénées d'après l'examen microscopique des feces - Rapport final Revue de Presse 2000	Joint au présent rapport final *(annexe 11)* Joint au présent rapport final *(annexe 12)* Joint au présent rapport final *(annexe 13)*

NB : Conformément aux préconisations de l'équipe externalisée MECOMAT, les derniers rapports 1999-2000 des membres de l'équipe de suivi (agents FDC, ONF) n'ont pas été joints aux annexes du rapport final.

TABLE DES SIGLES

SIGLES

ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
AICA	Association Intercommunale de Chasse Agréée
ADET	Association de Développement Economique et Touristique pour la haute-vallée de la Garonne
AFP	Association Foncière Pastorale
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN	DIrection Régionale de l'Environnement
DNP	Direction de la Nature et des Paysages
DRONF	Direction Régionale de l'Office National des Forêts
ENVT	Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FFNE	Fonds Français pour la Nature et l'Environnement
FIEP	Fonds d'Intervention Eco-Pastoral
GIC	Groupement d'Intérêt Cynégétique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GP	Groupement Pastoral
IPHB	Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
NMP	Nature Midi-Pyrénées
ONC	Office National de la Chasse
ONF	Office National des Forêts
PNPO	Parc National des Pyrénées Occidentales
SIG	Système d'Informations Géographiques
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SUIAI	Service d'Utilité Agricole Interchambre d'Agriculture pyrénéenne
UE	Union européenne

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1	DRONF Midi-Pyrénées	Exemples de produits cartographiques issues du SIG Caractéristiques physiques de la zone d'étude Types de végétation Localisation des vergers Distribution de la qualité trophique en fonction des saisons Typologie de la voirie Forêts soumises au régime forestier Localisation des activités forestières dans les forêts soumises Localisation des estives Localisation des attaques sur les troupeaux Domaines vitaux annuels des ours suivis par télémétrie
Annexe 2	DRONF Midi-Pyrénées ONF 09	Dossier de présentation Comité technique Ours en Ariège 1999
Annexe 3	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Formulaire d'enquête statistique sur le recensement des Unités Pastorales en 1999 sur l'ensemble du Massif pyrénéen
Annexe 4	DRONF Midi-Pyrénées	Mise en place d'un système d'information Géographique pour la connaissance et la gestion de l'habitat de l'ours
Annexe 5	DIREN Midi-Pyrénées	Aire de dispersion et sites d'activités des ours réintroduits dans les Pyrénées Centrales Versant français
Annexe 6	DRONF Midi-Pyrénées	Plantation de pommiers Réintroduction de variétés locales de pommiers dans la zone de présence de l'ours
Annexe 7	DRONF Midi-Pyrénées	Expérimentation de techniques visant à amélioration trophique du milieu Optimisation de la disponibilité des baies et fruits dans les forêts publiques de la zone à ours
Annexe 8	Association des Pâtres 09	Rapport d'activités de la coordination " Chiens Patous " en 1999
Annexe 9	Faune Sauvage de France	Rapport d'activités des gardiens itinérants (saison 1999)
Annexe 10	DIREN Midi-Pyrénées	Transcription du bilan public sur l'ours du 24 juin 2000 à Toulouse CD-ROM de présentation du bilan public des programmes LIFE Ours Pyrénées Centrales 24 juin 2000
Annexe 11	FFNE	Rapport d'activités final 1999 de N. GRESLIER
Annexe 12	Ecole vétérinaire de Toulouse	Etude du régime alimentaire de l'ours des pyrénées d'après l'examen microscopique des feces
Annexe 13	DIREN MP	Revue de presse 2000
Annexe 14	Commission permanente du Massif pyrénéen	Rapport de la Commission permanente du Massif des Pyrénées sur l'ours en Pyrénées Centrales.
Annexe 15	DIREN Midi-Pyrénées	Exemple de Fax hebdomadaire et journalier

Annexe 16	ADET	Plaquettes "Pays de l'ours, la nature en liberté"